

PROGRAMME

DE SOUTIEN



Préparé le 6 mars 2017

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PAGE 2

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

PAGE 4

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET OBLIGATIONS

PAGE 4

NATURE DU SOUTIEN

PAGE 5

PRÉSENTER UNE DEMANDE

PAGE 5

INTRODUCTION

Ce programme s'inspire de la campagne nationale initiée par le Réseau québécois des Villes et Villages en santé. Il vise à promouvoir et à rapprocher les gens vivant près d'un parc, sur une même rue ou dans le voisinage. La Fête des voisins est une occasion pour la population d'apprendre à mieux se connaître et de cultiver le plaisir de vivre ensemble.

Ce programme reflète la planification stratégique de la communauté de Magog, par la réalisation d'actions concrètes directement liées à 2 des 9 orientations, soit :

- ❖ Faciliter l'intégration, l'équité sociale et le développement d'un fort sentiment d'appartenance, notamment grâce à des politiques innovantes et au renforcement du caractère animé et culturel de la ville.
- ❖ Conscientiser et inciter les citoyens, les entreprises et les organismes à la mise en œuvre de pratiques écoresponsables en matière de gestion de l'eau et des matières résiduelles, de consommation d'énergie et de la qualité de l'air, de même que la préservation des paysages et des milieux naturels.

Étant organisée par les citoyens eux-mêmes, la Fête des voisins encourage la relation de bon voisinage entre les résidents magogois. Ce programme permet de supporter les citoyens désirant améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens par l'organisation d'une fête populaire.

Il entraîne, entre autres, les effets positifs suivants :

- ❖ Il améliore le sentiment de sécurité par la connaissance du voisinage et d'appartenance envers sa communauté;
- ❖ Il développe le respect, la solidarité et l'entraide;
- ❖ Il contribue aux rapprochements interculturels et intergénérationnels;
- ❖ Il augmente l'implication citoyenne dans sa communauté.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ❖ Soutenir et encourager la réalisation de fêtes des voisins dans les rues et parcs de quartier;
- ❖ Permettre au citoyen de s'assurer de la conformité de son activité en regard des règlements municipaux, des lois et normes pour assurer la sécurité des participants et des lieux;
- ❖ S'assurer d'une équité entre les activités en fonction des critères préétablis et connus;
- ❖ S'assurer de la cohabitation entre les événements ponctuels et les activités quotidiennes, de la sécurité des participants, de la qualité de vie des citoyens ainsi que du respect et de la préservation de l'environnement;
- ❖ S'assurer de l'optimisation des ressources disponibles, tant humaines que matérielles et d'une saine utilisation des infrastructures.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET OBLIGATIONS

Pour avoir droit à ce programme, les organisateurs doivent répondre à certains critères tels que :

- ❖ Former un comité organisateur d'au moins deux résidents (adresses différentes) du voisinage âgés de 18 ans et plus;
- ❖ Respecter les règlements municipaux (boissons alcoolisées, feu extérieur, fermeture de rue, etc.);
- ❖ Inviter les voisins de la rue ou du quartier visé.

Un maximum de deux fêtes par fin de semaine sera autorisé. Si la date souhaitée n'est pas disponible, le responsable du programme communiquera avec le comité pour lui proposer une autre date.

NATURE DU SOUTIEN

- ❖ Outils de promotion : Cartons d'invitation, oriflammes et feuillet d'information;
- ❖ Autorisation de fermeture de rue, lorsque possible (incluant prêt de signalisation appropriée);
- ❖ Réservation d'un parc, au besoin;
- ❖ Un sac d'équipements récréatifs pour enrichir les activités lors des fêtes des voisins.

En regard de sa politique d'écoresponsabilité, la Ville de Magog offrira également :

- ❖ Un service de table pour 50 personnes (Bols, assiettes, verres, ustensile, etc.), 100 % compostable.

PRÉSENTER UNE DEMANDE

Pour s'inscrire, le comité doit :

- ❖ Remplir le formulaire de demande disponible sur le site Internet de la Ville à ville.magog.qc.ca/voisins;
- ❖ Faire parvenir le formulaire dûment rempli, accompagné des documents requis, par courriel (loisirculture@ville.magog.qc.ca) ou par la poste (95, rue Merry Nord, bureau 113, Magog, J1X 2E7), à la Direction culture, sports et vie communautaire.